

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 20.09.2024  
Convocation faite  
Le 06.09.2024

**Délibération  
N°2024-09-132**

**Complément à la demande  
d'avenant n°3 au Contrat de  
Territoire 2017-2025  
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 12 septembre 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu ses délibérations n°2017-04-122 du 12 avril 2017, n°2017-05-167 du 31 mai 2017 et n°2017-06-182 du 22 juin 2017 relatives au Contrat de Territoire,

Vu les Contrats de Ruralité signés le 6 juillet 2017, entre la Communauté de Communes et l'Etat, et de Territoire avec le Conseil Départemental des Ardennes pour les années 2017 à 2020,

Vu la délibération n°2021-01-219Bis du 27 janvier 2021 autorisant l'avenant n°1 au Contrat de Territoire, relatif aux projets de la Commune de Revin,

Vu la délibération n°2021-12-220 du 21 décembre 2021 autorisant l'avenant n°2 au Contrat de Territoire 2017-2025,

Vu la délibération n°2023-11-180 du 07 novembre 2023 décidant l'inscription, par un avenant n°3, du projet d'aménagement de la place de Launet à HARGNIES,

Considérant l'annonce d'un reliquat de subvention pour la Commune de FUMAY suite au bilan financier de son projet « d'Aménagement voirie quartier du Charnois » dont la subvention a été portée à 98 954 € au lieu de 202 750 €,

Considérant la volonté de consommer le reliquat du montant attribué initialement à la Commune de FUMAY,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'inscrire par avenant au Contrat de Territoire les projets suivants :

- « Sécurisation de l'éclairage public de FUMAY »,
- « Aménagement du parking de l'hôpital de FUMAY »,

\* **donne délégation** au Président pour préparer, finaliser et signer un avenant n°3 au Contrat de Territoire et tous documents relatifs à cette démarche.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

